

## **La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation**

Amélie Artis \*<sup>a</sup>

<sup>a</sup> doctorante, CREPPEM - CEPSE, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2, BP 47 / 38040 Grenoble Cedex 9

Received 9 June, accepted 19 June.

\* auteur à qui envoyer la correspondance, corresponding author

### **Abstract**

*If we compare the ideas of « social finance » and « territory », some common points appear which lead us to develop a new concept as “territorial social finance”. The new concept integrates the ability of “social finance” to make sense in a built territory. By using the concept of geographical and organised proximity, it is possible to interpret several types of coordination as partnership or cooperation between local agents. Then “social finance” is a relevant tool in the process of territorialization of the capital in response to the globalization of the capitalism.*

**Key words:** social banking, economics of proximity, regional development

### **Résumé**

*A partir du rapprochement des concepts de la finance solidaire et de territoire, il est possible d'esquisser un concept unique de « finance solidaire territorialisée » qui intègre les fondements de la finance solidaire et du territoire. Cette notion s'appuie sur la capacité de la finance solidaire, dans sa dimension territorialisée, à donner du sens à son action dans un espace de référence construit par les acteurs locaux. La mobilisation d'une proximité géographique et organisée favorise l'émergence de nouvelles formes de coordination entre les acteurs du territoire. La finance solidaire intervient dans un processus de spatialisation du capital, en réponse à une mobilité de plus en plus rapide et aléatoire du capitalisme.*

**Mots clés:** finance solidaire, économie des proximités, développement local

### **Introduction**

On oppose le territoire à la mondialisation. Pourtant force est de constater que face à l'homogénéisation des territoires prédite par l'analyse en terme d'avantages comparatifs, on assiste à des fortes différenciations territoriales, sources d'innovation et de dynamisme économique. Cette observation positionne le territoire collectivement construit comme un acteur central du développement local (Pecqueur, 2000). Plusieurs éléments contextuels sont à prendre en compte pour comprendre cette tendance : (1) le processus de décentralisation de l'État, (2) la construction du concept de développement local (Demoustier D & Vallat D, 2005), (3) l'activation des politiques publiques de l'emploi, (4) le développement d'une économie de service. Dans ce contexte, l'économie sociale et solidaire joue pleinement un rôle dans la valorisation des territoires et la mobilisation des acteurs au sein d'un nouveau

modèle post fordiste. Pourtant le lien entre l'économie sociale et solidaire et le territoire est nécessaire mais pas suffisant pour faire face aux défis socio économiques actuels (Demoustier D, 2004). En effet l'économie sociale et solidaire permet la mobilisation collective et constitue une force de résistance. Cependant la capacité de transformation et de constitution d'une économie sociale et solidaire territorialisée dépend de sa capacité à innover, diffuser et coopérer.

Au sein de l'économie sociale et solidaire, nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement à la finance solidaire, qui dans cet article est définie comme des processus de financement solidaires coordonnés par des acteurs locaux ; ces derniers répondant au rationnement du crédit et la mise en place de circuits courts de financement. Notre article a pour objet de déterminer dans quelle mesure la finance solidaire peut être un outil au service du

développement local. En référence à l'économie des proximités, il nous importe de mettre en lumière les effets des proximités dans le développement local : création de ressources, processus d'apprentissages collectifs et régimes de gouvernance. Dans ce contexte, nous analyserons la finance solidaire comme un facteur pertinent dans le processus d'endogénéisation du territoire, d'ancrage et de viabilité de celui-ci.

D'une part, le concept d'une finance territorialisée au service du lien social émergera à partir de la mise en exergue des logiques d'action de la finance solidaire. Le rôle de la finance solidaire dans le développement local et dans la construction d'un territoire sera clarifié. D'autre part, en mobilisant les concepts de l'économie des proximités, la dimension géographique et organisée de la finance solidaire donnera corps à notre hypothèse selon laquelle la finance solidaire s'appuie et revitalise une identité territoriale afin de donner du sens à l'action collective locale. Deux expériences nourriront notre réflexion : les Plates formes d'initiatives locales (PFIL) et le pays basque. Il sera alors possible de mettre en lumière les conséquences positives pour le territoire et de s'interroger sur la reproductibilité des expériences.

## **1. La finance solidaire et le territoire : des liens organiques**

### **1.1. La finance solidaire territorialisée : ébauche d'un concept**

#### **1.1.1 Émergence de la finance solidaire**

La finance solidaire émerge au début des années quatre vingt au sein de l'économie alternative<sup>1</sup>. En effet, dès 1981, l'Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative (ALDEA) a pour objectif la diffusion de nouvelles pratiques, *"Nous nous sentons capables d'un autre idéal et nous voulons imaginer un monde où chacun retrouve la liberté de conduire son destin et participe à l'économie de son environnement. Certains vivent déjà cette utopie, qui devient ainsi réalité."* (Charte de l'Aldea, 1981, p 1). Dès les débuts, l'Aldea porta ses réflexions sur l'émergence d'une gestion alternative de l'épargne. La volonté des fondateurs était de modifier le rapport à l'épargne selon deux principes : l'utilisation socialement responsable de l'épargne et la maîtrise de son utilisation (Russo, Verley, 1995). Le respect de ces principes est possible par l'activation

---

<sup>1</sup> Il est possible de faire référence à une finance solidaire antérieurement. En effet, on peut dater les premières pratiques formelles de finance solidaire avec l'apparition des Mont de Piété au XV<sup>ème</sup> siècle en Italie puis plus récemment avec l'émergence du crédit populaire au XIX<sup>ème</sup> siècle. Cependant nous nous référons à une terminologie précise, issu du mouvement alternative des années 80. Ce terminologie est celle reprise aujourd'hui.

des circuits courts de financement, qui aboutit, dans le cadre de l'Aldea, à la création de l'outil CIGALE (Club d'investissement pour une gestion alternative et locale de l'épargne) en 1983. Les Clubs d'investissements CIGALE sont des indivisions volontaires dans lesquelles chaque homme représente une voix, quel que soit son apport financier. Le fonctionnement repose sur la mise en commun d'un capital constitué à partir d'une cotisation volontaire mensuelle. Une fois le capital constitué, il est investi dans des projets respectant les valeurs et les règles du Club. Les Clubs CIGALES interviennent par la prise de participation dans des entreprises alternatives pour des montants modestes. Afin de pouvoir mobiliser une épargne de manière plus large et par conséquent pouvoir financer des projets alternatifs de plus grande envergure, une coopérative de capital risque nommée Garrigue fut créée en 1985, elle *"complétait le dispositif de financement des entreprises mis en œuvre par les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne (CIGALE) : ces derniers étant sous forme d'indivisions volontaires, limitées dans le temps à 5 ou 10 ans, il s'était révélé nécessaire de créer une structure coopérative pérenne capable de reprendre et d'abonder les participations de ces clubs dans les entreprises financées"* (Garrigue, 1985).

La création de l'Aldea et des instruments financiers qui en découlent, était une profonde remise en cause des principes de fonctionnement de l'économie au début des années quatre vingt *"Nous n'acceptons pas cette faillite et mettons en doute ses données premières : dogme de la loi du marché des riches, dont les déséquilibres seraient miraculeusement corrigés, mythe de l'État Providence, dont la sollicitude pourvoit au bonheur de tous, foi en la société d'abondance au bout d'une longue route pavée des vertus du travail, du progrès technologique, de l'exploitation intensive des ressources naturelles, sous l'éclairage unique de la rentabilité financière"* (Charte de L'Aldea, 1981, p 1). La compréhension du phénomène nécessite de préciser certains événements forts de l'époque. D'abord, les années soixante dix ont été marquées par la présence de mouvements militants comme l'expérience de l'autogestion des ouvriers de LIP ou les actions anti militaristes des paysans du Larzac. Puis les débuts des années quatre vingt ont été marqués par la chute de la croissance qui entraîna une montée du chômage et une critique de l'État Providence dans sa capacité à répartir les fruits de la faible croissance. Parallèlement la construction européenne et la pression internationale imposèrent une rigueur budgétaire mise en place dès 1983. Enfin, les marchés financiers ont connu une réforme en profondeur avec la déréglementation, la désintermédiation et la dérégularisation via la loi bancaire de 1984.

Ces éléments caractérisent d'une part, une crise des valeurs qui remet en cause le compromis fordiste des années de croissance, entre État providence et individualisme, et d'autre part, une crise économique qui critique le fonctionnement des marchés et les régulations marchandes et étatiques dominantes (Laville, 1994). Le compromis fordiste, la monétarisation des échanges sont autant d'éléments qui ont permis une libéralisation des individus par le développement de processus d'indépendance entre les personnes et d'objectivisme "*les interdépendances se multiplient mais s'objectivent : on passe du cercle étroit et très personnalisé de l'interconnaissance à la multiplicité abstraite de l'inter-reconnaissance*" (Simmel, 1987, p 369). Les mouvements sociaux et alternatifs de cette époque ont eu pour objet de remettre en cause cette dérive. La complexité de l'émergence des mouvements solidaires s'explique par l'encastrement de la sphère politique et de la sphère économique qui permet l'activation "d'espaces de proximité publics" (Laville, 1994). Tout en critiquant le compromis des Trente glorieuses, l'économie solidaire conserve le travail ou l'activité comme le ciment de la socialisation mais face au repli sur soi (et les dérives communautaristes possibles), elle propose de réinsérer des éléments non monétaires et réciprocaires dans de nouvelles formes de production, de consommation et d'investissement (Martin, 1994). Les principes de l'économie solidaire résident dans le regroupement volontaire pour un changement institutionnel, dans la confiance personnalisée et dans la construction conjointe de l'offre et de la demande de biens et services (Laville, 1994). Le moteur de ces organismes était le regroupement volontaire afin de proposer une alternative ici et maintenant, liant le local et le global. La volonté d'agir ensemble, dans la proximité et dans la sphère publique, cimentait les initiatives. Cette volonté était le produit de la confiance personnalisée instaurée dans l'échange.

### **1.1.2. Insertion de la finance solidaire dans les différents modes de positionnement de l'économie sociale et solidaire**

La mise en évidence des liens entre la finance solidaire et le territoire fait partie d'une problématique plus large, celle de la place des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement local. En effet les relations entre l'économie sociale et solidaire et le territoire existent et sont souvent à la base des initiatives solidaires. L'économie sociale et solidaire s'appuie sur des caractéristiques économiques, sociales et culturelles locales qu'elle tente de transformer en mobilisant des acteurs locaux. Le partage d'intérêts, de culture et d'une histoire similaires facilite l'interaction des acteurs, sans être suffisant à l'émergence de pôles de coopération. Or les territoires font face à des

transformations économiques, sociales et politiques qui placent les organisations de l'économie sociale et solidaire en première ligne d'action. Les stratégies possibles pour ces dernières sont l'accompagnement des mutations, la prise en charge des coûts sociaux des mutations, l'amortissement des coûts ou la recherche de corrections des déséquilibres (Demoustier, Vallat, 2005). Dans cette typologie des stratégies, la finance solidaire se positionne principalement dans la recherche de correction des déséquilibres. Face aux difficultés d'accès aux financements bancaires, étant donné la qualité de l'emprunteur et les contraintes subies par les banques, la finance solidaire a pour objectif de faciliter l'accès aux financements par la mise en place de solidarités financières (caution mutuelle, prêts d'honneur, capital risque solidaire...). La recherche de corrections s'opère par plusieurs voies : la mobilisation d'une épargne de proximité, la mise en place de circuits courts entre emprunteurs et épargnants, la création de fonds de caution mutuelle, l'accompagnement des porteurs de projets... De nombreuses initiatives sont portées par les acteurs locaux et relayées au niveau régional ou national. A travers des dispositifs publics d'aides à la création d'entreprises (EDEN, ACCRE) ou des avantages fiscaux en faveur de la mobilisation de l'épargne de proximité (Fonds d'investissement de proximité, déductions fiscales...), les collectivités territoriales et l'État participent à la mise en place d'initiatives en faveur de la lutte contre le chômage.

### **1.1.3. La finance solidaire agit selon plusieurs logiques : communautaire, territoriale, professionnelle, commerciale**

A l'heure actuelle, nous recensons une vingtaine d'organismes types de finance solidaire : ADIE, Caisse solidaire Franche Comté, France initiative Réseau – PFIL (soit 236 PFIL en 2005), Alsace finances solidaires, France Active – Fonds territoriaux (soit 38 fonds territoriaux en 2006), CLEFE, Cigales, Autonomie & Solidarité, la Nef, Garrigue, Initiatives pour une économie solidaire (IES), Caisse Solidaire Nord Pas de Calais, Institut de Développement de l'économie sociale (IDES), Genève, Bretagne Capital Solidaire, Herrikoa, Femu Qui, la Caisse Sociale de développement local de Bordeaux, le comité local d'épargne pour les jeunes (clej). Les organismes de finance solidaire opèrent selon des logiques d'action différentes, parfois complémentaires : logique communautaire, logique territoriale, logique professionnelle, logique commerciale.

La logique communautaire correspond à la gestion commune par et pour un groupe spécifique en réponse à un contexte d'incertitudes. La référence à la communauté résiliente, définie comme un processus de sortie de crise par une adaptation collective face à l'incertitude (Miller B, 2004), permet de mettre en avant des comportements et d'explicitier l'utilité que

peut avoir le concept de résilience d'une communauté pour comprendre la logique communautaire présente à différents degrés dans certains organismes de la finance solidaire. Les travaux sur les « *Community economic development* » au Canada, mettent en avant le rôle du développement local piloté et l'initiative des acteurs locaux (Demoustier & Vallat, 2005). Le développement local communautaire au Québec met en avant plusieurs principes d'actions : la constitution d'assemblées générales de citoyens et des conseils d'administrations composés de représentants de la société civile, une approche holiste du développement, à la fois intersectorielle et transversale (Levesque, 2007). Le développement local communautaire s'appuie sur plusieurs outils pour mettre en œuvre un développement endogène : une gouvernance participative, des lieux d'apprentissage collectifs et d'identité collective tendant vers la création d'un capital « socioterritorial » et des fonds de développement afin de financer les activités non couvertes par les banques. Ces mécanismes créent une expertise technique et professionnelle des secteurs suivis tout en développant de nombreux réseaux. Les clubs d'investisseurs *CIGALES* ou la société de capital risque *Garrigue* sont des expériences dont la logique communautaire est dominante, leur genèse étant fortement liée à celle du courant alternatif et de l'économie solidaire. Dans une moindre mesure, les sociétés de capital risque locales, basque *Herrikoa*, ou corse *Fému Qui* se rapprochent de l'idée de résilience communautaire ou de développement local communautaire car elles participent à la construction d'un capital socio-économico-territorial en finançant des projets locaux et créant des maillages forts entre les acteurs locaux, via la gouvernance, la création d'une relation de confiance, des processus d'apprentissages collectifs... Les organismes ont pour vocation de corriger des déséquilibres démographiques (exode rural, vieillissement de la population) et économiques (chômage, déclin industriel ou agricole) ; elles mettent en place une gouvernance démocratique par le choix du statut coopératif ou par des pratiques participatives et elles favorisent et entretiennent une identité collective.

La logique territoriale correspond à la prédominance d'un territoire défini dans des processus de financement décentralisés : un territoire d'action et un territoire de référence. Le territoire d'action est délimité dans l'espace, administratif ou non (département, canton, pays...). Le territoire de référence est multiple et renvoie aux spécificités culturelles, sociales, historiques, politiques et économiques du territoire considéré. Plusieurs organismes de la finance solidaire favorisent la logique territoriale comme justification de leur action : les fonds territoriaux France Active, les PFIL de France Initiative Réseau ou les sociétés de capital risque de proximité « *Les structures basques de soutien au développement local donnaient la priorité*

*au critère territorial par rapport au critère statutaire « économie sociale » dans la sélection des projets qu'elles soutenaient »* (Lafort, Sorbet, Itçaina, 2003, p 9). Dans les expériences basques, le développement local, qui se caractérise par le leitmotiv « Vivre et travailler au Pays », est un élément structurant qui valorise une culture locale et réactive une mémoire territoriale collective (Lafort, Sorbet, Itçaina, 2003). Une autre initiative de finance solidaire illustre notre propos : le comité local d'épargne pour les jeunes (CLEJ). Les CLEJ sont des associations de collecte et de redistribution de l'épargne à l'attention des jeunes de 18 à 35 ans sur le territoire de la Soule. Créés par l'association Azia qui a pour objectif de combattre l'exclusion des jeunes, enrayer le phénomène de désertification rural et impliquer les jeunes sur leur territoire, les CLEJ sont des outils de financement de proximité ancrés dans le territoire. L'ancrage territorial se réalise à partir de la mobilisation d'une épargne locale pour le financement de projets d'activités en création ou développement portés par des jeunes du pays. Les résultats sont visibles et l'engagement des épargnants se concrétise facilement et rapidement. Quatre comités locaux d'épargne pour les jeunes ont été constitués depuis 1998 et ont financé une vingtaine d'entreprises. Un réel effet « boule de neige » a été observé. Les conditions de réussite de ces expériences sont liées au territoire de l'action : la Soule est un territoire qui a une délimitation géographique précise et qui a un sens culturel, social et historique pour les habitants mais aussi les non habitants. Une étude menée par Azia sur les motivations des épargnants valide le caractère territorial de l'action comme principale motivation (Branca & Jégourel, 2007). Le territoire basque est l'illustration de la prédominance de la logique territoriale qui permet à des initiatives de se créer et de s'organiser. A travers l'association Hemen, il est possible d'accéder à l'ensemble des financements de proximité sur le pays basque, qui représente plus de 13 structures (5 clefes, 4 clej, adie, bultza, herrikoa, cigales). La structuration se met en place avec l'appui des collectivités territoriales (communautés de communes et conseil régional principalement). La logique territoriale s'accompagne d'un processus d'institutionnalisation de la finance solidaire. Plusieurs sociétés de capital risque de proximité ont parmi leurs épargnants et membres du conseil d'administration des collectivités locales ou élus locaux. Dans le cas de la création d'une PFIL, les partenaires décident du niveau territorial d'action (pays, agglomération, département, région...) en fonction des besoins auxquels la PFIL doit répondre (outils de financement complémentaires, relations avec les entreprises...). Face à une demande locale construite à partir de la mobilisation de différents acteurs locaux (collectivités locales, entreprises, partenaires financiers locaux...), les PFIL ont pour objectif de répondre aux spécificités territoriales en les intégrant dans leur mode d'organisation et en

modifiant, si nécessaire, leurs interventions (champ et publics...) en fonction des mutations socio économiques du territoire choisi. Les PFIL s'inscrivent dans un mécanisme de mutualisation des risques entre partenaires, parmi lesquels les collectivités territoriales ont un poids significatif. Cette régulation publique entraîne une coordination et un partage de l'activité en fonction de modes d'interventions privilégiés (caution solidaire, prêts d'honneur...) ou de publics cibles (les jeunes, les chômeurs, les femmes...).

La logique professionnelle se caractérise par la spécialisation de financeurs solidaires dans des domaines d'activités déterminés, définis de manière sectorielle ou statutaire, par exemple la Nef et l'institut de développement de l'Economie sociale (IDES). La NEF est un intermédiaire financier, sous forme coopérative, à vocation solidaire qui prête dans des domaines de l'insertion et de l'économie solidaire et sociale de manière globale. Les activités de financement s'adressent à des projets dans trois secteurs : l'écologie, le social et le culturel. L'Institut de Développement de l'Economie Sociale (IDES) a été créé à l'initiative des acteurs de l'économie sociale (grandes banques coopératives, mutuelles, mouvement des scops) afin d'aider financièrement les entreprises du secteur. L'IDES intervient principalement en fonds propres pour financer les « groupements de personnes » (mutuelles, coopératives et associations) dont les spécificités juridiques et fiscales les rendent plus risqués que les sociétés de capitaux. Cette logique fait prévaloir l'expertise technique des financeurs solidaires qui se traduit par une très bonne connaissance des secteurs d'activités soutenus. La logique professionnelle répond à des besoins de financement spécifiques : d'une part, le financement de projets innovants par emprunt et par fonds propres, principalement dans l'environnement (énergies renouvelables, agriculture dynamique, écologie...) ; d'autre part, le financement des activités de l'économie sociale et solidaire. Les projets innovants sont jugés trop risqués par les financeurs « classiques », par conséquent des intermédiaires spécialisés dans l'expertise des projets et la mobilisation d'une épargne engagée se sont créés (la Nouvelle Economie Fraternelle en France, en la banque Anthroposophe en Allemagne). Par ailleurs, les organismes de l'économie sociale et solidaire, ayant des spécificités dans leurs statuts, présentent des caractéristiques particulières (non lucrativité, réserves impartageables, qualité de membre...) qui sont des obstacles au financement et aux pratiques classiques du financement de projet. Face à ce constat, des structures (IDES par exemple) et des produits (contrat d'apport associatif) ont émergé. La logique professionnelle justifie l'action des financeurs solidaires en fonction de leur expertise et leur connaissance des secteurs d'activités et des spécificités des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La logique commerciale privilégie les valeurs économiques et a pour objet de financer les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique par la création de leur propre emploi afin de les réinsérer dans le circuit bancaire. Cette démarche s'inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle et sociale dans laquelle l'obtention d'un crédit est un instrument d'intégration. La prédominance des résultats économiques dans cette logique d'action néglige les principes d'engagement, de contestation et de solidarité de la finance solidaire.

Face à la diversité des logiques d'action de la finance solidaire, il est possible de construire un concept de « finance solidaire territorialisée » que nous définissons comme un ensemble d'organismes financiers, qui respectent les principes de l'économie sociale et solidaire dans ses statuts, ou dans ses pratiques, et dont le rôle est de construire une offre de financement décentralisée sur des critères territoriaux. Nous illustrerons notre propos à partir de deux exemples : d'une part les plates formes d'initiatives locales (Pfil) et d'autre part, l'expérience de la « finance solidaire territorialisée » en pays basque. Les plates formes d'initiatives locales (PFIL), fédérées au sein du France initiative réseau, octroient du crédit à caractère social pour des personnes dans un processus de création d'activités, qui dans leurs parcours ont rencontré un refus des organismes bancaires pour financer leurs projets en l'état actuel. Le refus est principalement motivé par un manque de garantie et un niveau de risque élevé sur le couple projet/porteur de projet. Le rôle des PFIL est double ; d'une part, un accompagnement du porteur de projet permet de valider le couple porteur/projet et de suivre toutes les étapes du processus de création, d'autre part, ces organismes offrent des solutions de financements, principalement par des prêts d'honneur, c'est à dire un prêt personnel à taux zéro sans garantie pour financer une création d'activité. Le montant du prêt est compris entre 3 000 et 7 500 euros, pour une durée de 2 à 5 ans sous une condition d'éligibilité territoriale.

Le pays basque regroupe plus de 13 structures de finance solidaire sur son territoire, dont l'exemple emblématique est la société de capital risque *Herrikoa*. Le capital risque solidaire regroupe des sociétés financières dont l'activité est d'investir en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des entreprises en création, développement ou reprise sur un territoire donné, par exemple, la Corse, le pays basque... Elles sollicitent directement ou indirectement l'épargne des ménages par la vente de parts sociales. Une fois le capital constitué à partir de l'épargne collectée, elles investissent dans des projets d'activités sur un territoire défini. Les expériences en pays Basque sont l'illustration du rôle que peut jouer la finance solidaire dans un contexte économique dégradé.

## 1.2. Logiques d'implication de la finance solidaire dans le développement local

### 1.2.1. Justification de l'action de la finance solidaire : le rationnement du crédit

L'une des justifications théoriques de l'action de la finance solidaire est relative à l'existence d'un rationnement du crédit. Face à une contrainte de crédit subie par les emprunteurs, des nouveaux intermédiaires financiers sont apparus dans le but de répondre aux emprunteurs insatisfaits et de les réintégrer dans le système bancaire. Deux démarches ont été mises en place : l'une qui consiste à proposer des garanties ou prêts d'honneur à partir de financements mixtes (publics et privés) ; et l'autre qui offre des prêts ou du capital risque à partir de circuits courts entre les emprunteurs et les épargnants.

En référence à Akerlof (1970), qui montre que les asymétries d'informations sur le marché des voitures d'occasion pourraient aboutir à un équilibre sans échange dans le cadre des hypothèses néoclassiques, le rôle de l'intermédiaire financier est justifié sur le marché du crédit en raison d'asymétries d'information. L'asymétrie d'information est soit ex ante quand le vendeur détient plus d'information que l'acheteur, soit ex post quand le comportement de l'agent une fois la transaction réalisée est incertain. Dans le cadre du marché de capitaux, l'emprunteur dispose de plus d'informations que la banque sur la qualité du projet d'investissement, sur les capacités réelles de remboursement et son comportement à venir. Compte tenu de l'existence d'asymétries d'information ex ante et ex post, le prix d'équilibre, c'est-à-dire le taux d'intérêt d'équilibre, ne remplit plus sa fonction d'ajustement de l'offre et de la demande de manière efficace.

Il est possible de modéliser un marché du crédit en équilibre avec un excès d'offre ou de demande de fonds (Stiglitz & Weiss, 1981). En effet, il existe un taux d'intérêt qui maximise la fonction d'utilité de la banque alors que l'offre et la demande de crédits ne sont pas équilibrées. Considérons qu'il existe une relation directe entre le prix et la qualité du prêt, il est alors rationnel pour la banque de rationner son offre de crédit. Dans ce contexte, la sélection des banques par les taux d'intérêt, ou par les garanties introduisent des mécanismes d'anti-sélection et des effets d'incitation. En effet, la hausse des taux d'intérêt a pour conséquence d'évincer les emprunteurs solvables au détriment des emprunteurs risqués, prêts à payer un taux d'intérêt élevé car leurs projets sont plus risqués (phénomène d'anti sélection). De plus, lors de son choix d'investissement, l'emprunteur prend en compte la charge de l'emprunt et les rendements escomptés. Si la charge du crédit

augmente, c'est-à-dire si le taux d'intérêts augmente, alors l'emprunteur choisit le projet le plus risqué dont les rendements sont plus importants et plus incertains.

L'existence d'une exclusion bancaire et financière questionne les marchés des capitaux dans leur capacité à permettre une allocation optimale des ressources. En effet, les imperfections dues aux asymétries d'informations, l'intervention d'acteurs institutionnels ou l'existence de coûts de transactions dans un cadre d'analyse standard, sont autant d'éléments qui justifient la présence d'intermédiaires spécialisés et la possibilité d'un rationnement du crédit et autres insuffisances du marché financier dans l'allocation des ressources existantes. L'apport des travaux du Centre Walras (1997, 1999, 2000, 2001) a été d'analyser le phénomène et de proposer une interprétation hétérodoxe de celui-ci "*la micro finance<sup>2</sup> peut être activée et comprise tant comme un secteur de la finance (un "marché" parmi d'autres), que comme un levier d'action solidaire (les deux pratiques, si elles peuvent constituer des pôles antithétiques de réflexion, sont sur le terrain, complémentaires)*" (Servet, Vallat, 2001, p 13). Les hypothèses de l'analyse sont que la dette est l'élément fondateur de la société et que la monnaie est le moyen principal de règlement des dettes, l'accessibilité à la monnaie permet alors l'intégration sociale (Vallat, 1999). Ces hypothèses font référence à la dimension sociale de la monnaie, dans les approches socio-économiques, anthropologiques et historiques qui questionnent la vision économique fonctionnaliste de la monnaie et de la finance. La finance se fonde sur un ensemble de relations sociales, issues d'un pacte social préexistant qui permet de réduire les risques liés à l'activité particulière qu'est la finance.

La finance solidaire a pour objectif de répondre au creux bancaire, en particulier pour les créateurs d'entreprises. Les expériences de finance solidaire ont démontré, d'une part qu'il était possible de financer des projets risqués, selon la qualité de l'emprunteur, avec des résultats de remboursement satisfaisants ; d'autre part, qu'il était possible de mobiliser une épargne engagée, de proximité pour financer ces projets par la création de circuits courts, reposant sur des relations interpersonnelles. La multiplication des initiatives de finance solidaire a permis d'élargir la clientèle possible allant de pair avec un accroissement de l'anonymat, puis de dépasser le cadre de l'expérimentation. Une des premières conséquences est la redéfinition des circuits de financements avec une segmentation du marché, du côté de l'offre d'épargne, et du côté de la demande de financement. Les initiatives de finance solidaire qui ont connu un développement important sont celles qui ont justifié

<sup>2</sup> Bien que le texte cité fait clairement référence à la micro finance, nous pensons que cette analyse peut s'étendre à l'ensemble du champ de la finance solidaire.

leurs actions sur les logiques communautaire et territoriale.

### 1.2.2. La Finance Solidaire : un phénomène global et local

Le développement d'initiatives de finance solidaire dans le processus de mondialisation est justifié par l'insertion de la finance solidaire dans un cadre conceptuel fondé sur les mythes néo libéraux et par le fonctionnement de celle-ci comme l'outil de l'État pour « faire faire » (Guérin & Servet, 2005). En effet, il est a priori possible d'analyser la finance solidaire comme une application de justice sociale dans un cadre théorique standard selon deux thématiques : celle du marché et celle de la séparation de l'économique et du social. La finance solidaire aurait pour fonction de faciliter l'accès au crédit bancaire pour les plus pauvres ou les exclus selon un principe de marché pacificateur des relations d'échanges entre les agents. La finance solidaire permettrait de réduire les asymétries d'informations et de réduire les coûts de transaction à travers une double intermédiation : une médiation financière par la rencontre d'une offre et d'une demande de capitaux et une médiation sociale par la prise en compte de l'accompagnement global de la personne (Guérin, 2000). L'acceptation du principe auto régulateur du marché sur les échanges implique de séparer l'économique et le social. Dans ce cadre, la finance solidaire répond à des problématiques d'accessibilité à des ressources de financement en nombre limité et dont l'affectation n'est pas optimale en l'état. Cette vision du monde gomme les spécificités de la finance solidaire au profit d'un « idéal type » de finance solidaire, celui du micro crédit d'inspiration libérale, dont la Grameen Bank est le plus fameux exemple.

Par ailleurs la finance solidaire se développe dans un contexte de remise en cause de l'efficacité de l'État à répondre au problème de chômage de masse. Face à l'inefficacité de l'État à réduire le taux de chômage, les différents gouvernements ont mis en place des politiques actives de l'emploi nombreuses et parcellaires. Dans ce contexte, la finance solidaire tend à être utilisée comme un levier d'action pour le développement de la micro entreprise et comme moyen de lutter contre le chômage. Parmi l'arsenal de lois en faveur de la création d'entreprises, les outils de la finance solidaire (micro crédit, fonds de garantie solidaire, accompagnement collectif...) sont mis en avant afin de réduire le fossé entre la proportion des personnes désireuses de créer leur entreprise et celles qui concrétisent leur projet. Dans ce sens les organismes de la finance solidaire se placent comme des interlocuteurs capables d'établir des relations de proximité, gages d'un taux de remboursement convenable. Par conséquent ils gèrent de nombreux dispositifs d'État d'aides à la création d'entreprises :

EDEN, ACCRE... (Centre Walras, 2000 ; Guérin & Ferraton, 2002 ; Ferraton & Vallat, 2003). Cette instrumentalisation de fait traduit un phénomène plus global : l'État et les collectivités territoriales transfèrent aux organismes de la finance solidaire une partie de leurs compétences dans le domaine de la lutte contre les exclusions en abondant et finançant ces organismes, issus du mouvement de l'économie sociale et solidaire. Ce transfert partiel « faire faire » aux organismes de la finance solidaire dans le développement local crée des tensions sur la structuration, la professionnalisation et la pérennisation du secteur. En effet, ce transfert s'accompagne de procédures de financement par convention d'actions ou par appel à projets, qui privilégient les activités des organismes au détriment de leur projet global.

La compréhension du rôle de la finance solidaire au sein des territoires nécessite de replacer les liens financiers dans un contexte de mutations socio-économiques, où les inégalités sociales et territoriales se sont accrues. L'émergence et les pratiques des organismes de la finance solidaire montrent que la finance solidaire n'est pas une réalité homogène et uniforme et qu'elle est le résultat d'une construction partagée par les acteurs. Face à la mondialisation, la finance solidaire apporte une réponse locale et collective qui permet de réduire l'anonymat et l'incertitude. En effet, à travers la mobilisation des identités locales et de l'ancrage territorial des acteurs, la finance solidaire réduit la distance, l'incertitude et l'asymétrie d'information entre l'emprunteur et le financeur. Pour comprendre ce phénomène, l'utilisation de la notion de proximité permet de mettre en avant les mécanismes mis en place par les organismes de finance solidaire afin de (re)créer un espace de coopération et de produire ou d'activer des ressources potentielles « *De multiples recherches, au Nord comme au Sud, ont bien montré à quel point la proximité qu'elle soit d'ordre spatial, culturel, social ou encore cognitive, assure la légitimité mais aussi l'efficacité des organismes de microfinance* » (Guérin & Servet, 2005, p 9).

### 1.2.3. La proximité comme grille d'interprétation de la « finance solidaire territorialisée »

Tout d'abord, il convient de clarifier la notion de proximité afin de dégager une grille d'analyse qui nous permette de comprendre le rôle et la place de la finance solidaire dans la construction du territoire.

L'approche par l'économie de proximité suppose de dépasser la vision spatiale de l'économie industrielle standard afin de mettre en avant des relations de coordination (Pecqueur & Zimmermann, 2004). Dans ce sens il convient de dépasser plusieurs hypothèses centrales dans la théorie standard : (1) l'homogénéité

de l'espace ; (2) les agents disposent d'une dotation initiale de facteurs, qui induit une approche statique du territoire ; (3) le prix révélé par le marché exprime toute information et (4) la rationalité substantielle de l'agent.

Le rejet de ces hypothèses insère l'approche par la théorie de la proximité dans un cadre conceptuel « d'agents situés » sous plusieurs conditions : (1) l'espace est hétérogène ; (2) il existe un processus dynamique de création de ressources ; (3) les interactions entre les agents ne sont pas uniquement marchandes et il existe des contraintes dans la mise en place des coordinations entre eux et (4) la rationalité des agents est limitée, elle dépend soit de sa capacité limitée à l'information disponible, soit de la sélection faite par l'agent étant donnée l'ensemble des informations détenues. En effet dans le premier cas, l'agent ne dispose pas d'une information pure et parfaite en raison de l'imperfection des marchés tandis que dans le second cas, l'agent dispose de beaucoup d'informations qu'il n'est pas capable de traiter, alors l'agent sélectionnera les informations en fonction de son environnement.

Par conséquent, l'approche par la théorie de la proximité implique de s'interroger d'une part sur la création de ressources qui suppose la prise en compte des dynamiques hors marché et favorise la mise en place de nouvelles combinaisons de facteurs ; d'autre part sur le rôle des entreprises et des institutions dans l'activation des ressources potentielles à travers des processus de coordination.

L'approche par la proximité postule d'une part que les agents soient « situés », et d'autre part que l'unité de référence soit la relation entre les organisations, dont la conséquence est que le potentiel d'action est en lien avec l'environnement spatial, culturel, professionnel... La combinaison de ces deux postulats suppose l'émergence d'un ordre collectif, c'est-à-dire la production de règles et compromis partagés par au moins deux organisations, caractérisant un espace de référence comme un espace endogène, « *le renforcement mutuel des stratégies d'acteurs passe par des relations spécifiques qui relient ces acteurs entre eux. C'est donc la nature de ces liens qui détermine l'efficacité productive des acteurs et qui permet de reconnaître le caractère local du développement* » (Pecqueur, 2000, p 41). Notre grille d'analyse propose de mettre en avant les processus de coordination des organisations de la « finance solidaire territorialisée » afin de faire apparaître le caractère endogène de développement à partir de la détection de relations de proximité, conditions nécessaires à la coordination.

## **2. Le rôle de la finance solidaire dans le développement local : un appui à la**

## **construction d'un territoire de référence**

Nous souhaitons montrer comment la « finance solidaire territorialisée » s'appuie sur la proximité géographique et organisée pour apporter une réponse collective et ainsi participer au développement local. L'existence de proximités, géographique et organisée, entre le financeur solidaire et les entreprises financées, entre le financeur solidaire et les épargnants, et entre les épargnants et les entreprises financées est un élément explicatif de la réussite de la finance solidaire car ces proximités permettent de définir un territoire qui a du sens pour les parties prenantes (épargnants, entreprises, intermédiaires). Dans un premier temps, nous expliciterons la notion de proximité afin de dégager une grille de lecture affinée. Puis notre objectif sera de détecter les dispositifs de coordination qui existent dans le cas de la « finance solidaire territorialisée » et de savoir dans quelles mesures ces mécanismes participent à la construction d'un territoire de référence. Une fois ces mécanismes mis en lumière, l'objectif sera de déterminer les effets directs et indirects de la « finance solidaire territorialisée » dans le développement endogène du territoire. Nous illustrerons notre propos avec l'exemple du pays basque et celui des PFIL.

### **2.1. Formes canoniques de la proximité**

Considérons que le territoire est construit, qu'il se définit « *comme un construit, un résultat des pratiques et des représentations des agents* » (Pecqueur & Zimmermann, 2002, p 15). L'endogénéisation du territoire nécessite de mettre en avant les dynamiques locales qui permettent de construire le territoire. Dans ce sens, les recherches en « économie de proximités » s'interrogent sur les interactions entre les acteurs.

Considérons la notion de proximité définie par Rallet et Torre (Rallet & Torre, 2004, Rallet 2002, Torre 2000), celle-ci se décline en deux types de proximités : la proximité géographique et la proximité organisée. La proximité géographique est directement liée à « *la distance kilométrique qui sépare deux unités (individus, organisations, villes...) dans l'espace géographique* » (Rallet & Torre, 2004, p 26). La proximité géographique est binaire, c'est-à-dire qu'il s'agit de déterminer si les deux unités sont près ou loin l'une de l'autre. La proximité géographique est subjective, c'est-à-dire qu'elle est relative aux moyens de transport et qu'elle dépend du jugement des individus qui la pratiquent. La proximité organisée est caractérisée par l'intensité de relations entre les unités et le partage de savoir-faire créés à partir de relations fonctionnelles ou identitaires. La proximité organisée est induite par les organisations, elle ne se limite pas aux territoires et elle propose une

approche globale et transversale du territoire. La proximité organisée découle d'une relation d'appartenance (regroupement professionnel, sectoriel, associatif...) et d'une relation de similitude (même culture, même langage) (Dupuy & Burmeister, 2003). La relation d'appartenance permet de créer des espaces de discussion car les individus, les organisations appartiennent à la même « famille » (professionnelle, confessionnelle, culturelle...) tandis que la relation de similitude facilite l'acceptation de règles et permet la construction de nouvelles règles collectives car les individus ont des représentations communes. Les différentes formes de proximité résultent de l'interprétation de la coordination entre agents « situés ».

Le croisement de deux types de proximité proposé par Rallet et Torre (2004) permet de dégager quatre modèles d'organisation de la localisation :

- « *la proximité géographique facilite les interactions (par exemple les rencontres aléatoires) mais n'est pas en elle-même un support de coordination* » (Rallet & Torre, 2004, p 28)

- « *la proximité géographique doit être structurée et activée par la proximité organisée* » ((Rallet & Torre, 2004, p 29)

- « *la proximité organisée peut se transformer de manière temporaire en proximité géographique* » (Rallet & Torre, 2004, p 29)

- « *la proximité organisée est de nature supra-locale* » (Rallet & Torre, 2004, p 29).

La disjonction des deux natures de la proximité permet de nuancer les approches standards dans lesquelles la localisation des firmes est évaluée en fonction des externalités produites par la proximité géographique. En effet la dé-territorialisation des échanges économiques questionne la pertinence de la coordination locale des organisations dans un contexte d'action a-territoriale. Dans le prolongement de ce questionnement, la thèse proposée par le groupe de recherche « Dynamiques de proximité »<sup>3</sup> est que « *la contrainte de proximité géographique est très relative dans la coordination économique* » (Rallet & Torre, 2004). En effet, les dispositifs de coordination ont différentes natures, institutionnelle ou organisationnelle. La proximité institutionnelle issue des dispositifs de coordination peut être caractérisée en fonction de quatre éléments : (1) l'existence d'institutions qui permet la diffusion de signaux pour les agents ; (2) la présence d'interactions entre les agents individuellement et entre les organisations avec d'autres acteurs économiques du territoire ; (3) le caractère contraint ou construit de la régulation ;

<sup>3</sup> Le réseau Dynamiques de proximité qui rassemble un ensemble de chercheurs français, suisses et américains, dont la finalité est de mener des recherches théoriques collectives à l'articulation de l'économie régionale et de l'économie industrielle.

(4) le caractère intentionnel des interactions. La proximité organisationnelle se concrétise à partir de quatre critères : (a) l'existence d'un lien préalable à la coordination en présence ; (b) l'appartenance à un réseau commun ; (c) la superposition des relations de différente nature entre les individus (réseau familial, professionnel, associatif, politique...) ; (d) le degré de confiance<sup>4</sup>, défini simplement par l'existence d'interactions récurrentes qui permettent de créer une reconnaissance réciproque à la base de la coordination. La complémentarité des proximités institutionnelles et organisationnelles est indispensable à la coordination des agents et à la durabilité de celle-ci (Pecqueur & Zimmermann, 2004).

L'approche par la proximité distingue la proximité géographique et celle organisée, cette dernière constituée d'une composante institutionnelle et d'une composante organisationnelle. La distinction permet de mettre en avant les facteurs exogènes, exprimés par la proximité géographique, et les facteurs endogènes, exprimés par la proximité organisée. Selon le groupe de recherche « Dynamiques de proximité », la proximité géographique est le résidu d'un encastré des réseaux sociaux sur le territoire et elle est un outil des collectivités territoriales pour étayer leur légitimité et rendre visible leur action.

## **2.2. Expression de la proximité géographique et organisée dans la finance solidaire**

### **2.2.1. Les logiques d'action en pays basque**

Les travaux sur l'économie sociale et solidaire en pays basque montrent la capacité des acteurs à produire des innovations organisationnelles qui résultent de la convergence de référentiels de l'économie sociale et solidaire et de référentiels identitaires basques (Itçaina, 2004). Pour notre objet, nous nous focaliserons sur l'exemple d'*Herrikoa*, à partir des analyses de Xabier Itçaina (2004) qui met en avant quatre dimensions d'interprétation de l'action en pays basque : identité, solidarité, marché et institutionnalisation. Dès les années quatre vingt, l'idée que l'avenir du pays basque passe par son développement économique domine et se concrétise par la mise en place de collectifs et associations (Izan, Pizkundera, Partzuer, Hemen...) dont le but est la mobilisation des ressources locales, en particulier les

<sup>4</sup> La notion de confiance fait l'objet de nombreux débats dans la littérature économique, de simple « lubrifiant » pour les théories standard à l'élément central d'interprétation dans les approches hétérodoxes. Notre article n'a pas pour objet de définir la notion de confiance et de retracer les débats.

hommes et l'épargne locale. En 1980, la société de capital risque *Herrikoa* est créée dans le but de capter l'épargne locale pour financer les projets et les entreprises du Pays Basque. Les débuts sont difficiles à cause d'une méfiance forte de la part des représentants de l'État et à cause d'une confusion avec le mouvement nationaliste indépendantiste. Le pays basque espagnol intervient dans la constitution de *Herrikoa* à travers des prises de participation via la Caja Laboral Popular, outil financier du mouvement coopératif espagnol de Mondragon<sup>5</sup>. Les premières années d'existence d'*Herrikoa* sont fortement imprégnées des débats politiques sur le nationalisme basque qui se traduit par des menaces, des incendies criminels et des réticences politiques vis-à-vis de l'entreprise. Ces événements inscrivent d'emblée *Herrikoa* dans un contexte politique fort. Les valeurs identitaires priment sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire, qui dans le cas d'*Herrikoa* se traduisent par l'obligation pour l'emprunteur d'avoir son siège social en pays basque. A travers les tentatives de structurations d'initiatives de financement de proximité on observe que les approches sectorielles rejoignent la cause du territoire. Le positionnement d'*Herrikoa* dans la logique identitaire oblige la structure à entretenir son « capital valeurs » : identité basque et solidarité. Ce capital s'exprime de la part des actionnaires par une mobilisation de plus en plus forte lors de campagnes de souscriptions, par l'acceptation de faibles voire d'inexistants dividendes (seulement deux dividendes ont été distribués depuis la création de la société). *Herrikoa* s'inscrit dans un processus de correction des déséquilibres, fondé sur le caractère identitaire de la cause et les principes réciprocatifs de l'action, légitimant son insertion dans l'économie sociale et solidaire. La logique de marché se traduit pour *Herrikoa* par les contraintes prudentielles et les fluctuations économiques qui ont des effets directs sur la qualité de son bilan et donc sur sa capacité à renouveler son action. Enfin, malgré des débuts difficiles avec les pouvoirs publics, le positionnement d'*Herrikoa* vis-à-vis des institutionnels a changé. D'une part, une plus forte présence d'acteurs institutionnels (conseil régional d'Aquitaine, CDC PME, SOCODEN, le crédit agricole Pyrénées Gascogne, Caisse d'épargne des pays de l'Adour, le crédit coopératif...) dans le capital d'*Herrikoa* à hauteur de 28% du capital implique de modifier les règles dans la gouvernance de l'entreprise afin de préserver un équilibre en faveur de petits actionnaires. D'autre part, la reconnaissance d'*Herrikoa* sur le territoire légitime son action et assoit sa notoriété au-delà des frontières du Pays Basque, véhiculant des valeurs participatives et militantes de l'action économique pour un développement local endogène. *Herrikoa* influence la création d'autres sociétés de

gestion d'épargne de proximité, comme Femu Qui en Corse ou Autonomie & Solidarité dans le Nord Pas de Calais. Par ailleurs, les représentants de *Herrikoa* participent à l'institutionnalisation partielle du territoire et à la représentativité du secteur dans la construction d'une régulation partenariale.

## 2.2.2. Les différentes formes de proximité dans l'exemple du pays basque

Nous émettons l'hypothèse qu'il existe des relations de proximité entre ces organisations sous trois conditions : (1) l'existence des relations commerciales, institutionnelles, professionnelles... entre plusieurs organisations ; (2) l'existence d'un certain degré de confiance entre les organisations et (3) la mise en place d'actions volontaires et récurrentes.

Dans un premier temps, l'analyse historique de l'expérience d'*Herrikoa* permet de mettre en lumière la dynamique de coordination entre *Herrikoa* et son environnement territorial. La création et les premières années d'existence de *Herrikoa* (1978/1988) ont été marquées par un environnement hostile : d'une part l'entreprise faisait face à une situation économique dégradée dans le pays basque ; et d'autre part, elle connaissait des difficultés dans ses relations avec les administrations qui traduisaient un fort degré méfiance à l'égard de celle-ci (blocages dans la demande de dossier FEDER, réticences de la préfecture, accusations diffamatoires, assignation au tribunal par la Commission des Opérations en Bourse (COB)). Dès les débuts *Herrikoa* était conscient de ces freins et constitua un groupe dédié aux « relations extérieures » vers les autres acteurs économiques (banques, entreprises, collectivités territoriales...). L'affaire de la COB en 1988 a été un élément de rupture et révéla le passage d'une situation de méfiance à une situation de confiance et de reconnaissance de la part des autorités publiques. En effet, *Herrikoa* fut poursuivi par la COB pour le non-respect de la procédure en cas d'appel public à l'épargne. Or après de nombreux rebondissements, la décision de la cour d'Appel de Paris fut la relaxe « *eu égard à l'intérêt général que la société Herrikoa a pour objet de servir* ». Dès lors on constata la présence et le soutien d'acteurs institutionnels (le sous préfet, un évêque, la Chambre de Commerce et d'industrie, des députés, des maires...) lors de l'augmentation de capital en 1987 et la prise de participation au capital d'acteurs institutionnels comme la Caisse d'Epargne de Bayonne. Depuis lors les appels à souscriptions menés par *Herrikoa* ont été l'expression d'une action collective portée et soutenue par de nombreux acteurs économiques locaux (insertion gratuite dans les journaux basque, réunions d'informations dans les villages, ...). *Herrikoa* s'inséra légitimement dans des réseaux

<sup>5</sup> Pour plus de détails sur l'expérience de Mondragon, voir Prades (2005), Cheney (2002).

économiques plus larges : d'abord des représentants d'*Herrikoa* participèrent au séminaire « Pays Basque 2010 » organisé par la sous-préfecture, puis *Herrikoa* a été invité à la réflexion du REAS sur la création d'une banque alternative et sociale, enfin des actions de communication importantes à l'attention des décideurs et des prescripteurs de la création d'entreprises ont été menées pour intégrer *Herrikoa* dans leur processus. *Herrikoa* s'intégra à différents regroupements collectifs tels que la plate forme Batera pour le développement du pays basque ou la journée Munduari So pour le commerce équitable et l'économie sociale et solidaire. Ainsi l'analyse historique met en lumière des preuves de l'existence de relations de proximité entre *Herrikoa* et son environnement : la superposition des réseaux, le passage de la méfiance à la confiance et la pluralité des actions.

Dans un second temps, l'enjeu est de savoir dans quelle mesure *Herrikoa* s'appuie et renforce des dispositifs de coordination dans le pays basque. D'abord, l'histoire d'*Herrikoa* s'intègre dans une problématique plus large : la volonté des habitants de cette région de « vivre et travailler au pays ». Dans ce contexte, *Herrikoa* est le résultat d'un mouvement militant auto gestionnaire qui s'inspire des expériences du pays basque espagnol et de Mondragon. *Herrikoa* s'inspira de plusieurs initiatives concrètes : Enbata, Mondragon, Partzuer, Sokoa, Izan et Hemen... Les fondateurs de *Herrikoa* appartiennent à la jeunesse basque militante qui créa le collectif IZAN dont l'objet était la demande d'un référendum pour la création d'un département basque, la mise en place du projet « plan 1500 emplois » et la création d'un observatoire d'études socio économiques. Le collectif se transforma en association en 1979 et devint l'association Hemen dont l'objet est « *de rechercher les moyens de démocratiser l'économie, susciter des réseaux, rassembler des forces, peser financièrement, développer les formations les mieux adaptées et réfléchir à leur évolution, valoriser les réalisations exemplaires d'ici et d'ailleurs, renforcer l'esprit de solidarité, favoriser les relations avec des partenaires naturels et de proximité* » (Hemen, site internet). Le rôle de Hemen est l'animation économique du territoire à travers deux facteurs : les ressources humaines et l'épargne de proximité. En effet, Hemen collecte et publie des offres d'emplois, Hemen met en place des actions de sensibilisation au développement économique en pays basque nord, Hemen soutient et organise plusieurs organismes de finance solidaire. Hemen fut à l'instigation de *Herrikoa* à travers un soutien logistique, technique et humain important. Le diagnostic économique des fondateurs de *Herrikoa* était l'insuffisance d'outils de financement en fonds propres pour les entreprises qui se créent. Forts de leur expérience de chefs d'entreprises, les fondateurs souhaitaient apporter une réponse locale pour la création d'entreprises, elles-mêmes créatrices d'emplois. A l'époque le

financement des entreprises en création sur le pays basque était principalement manquant pour les entreprises dont les besoins étaient inférieurs à 75 000 euros. *Herrikoa* se positionna comme un capital risque, complémentaire aux réseaux bancaires, intervenant à toutes les étapes de la vie d'une entreprise (amorçage, création, développement et transmission) par la prise de participation au capital entre 1000 euros et 75 000 euros. Les critères de sélection des projets étaient le statut juridique du projet, l'installation du siège social dans le pays basque et la création d'emplois. Seul sur le marché du financement de proximité dans les années 80, *Herrikoa* participa à l'implantation de nouveaux organismes de finance solidaire soutenus et coordonnés par Hemen (CLEFES<sup>6</sup>, CLEJ<sup>7</sup>, ADIE<sup>8</sup>, Cigales<sup>9</sup>, Bultza<sup>10</sup>...). Les valeurs identitaires sont fortement imbriquées à celles du territoire Basque : territoire spatial, culturel, historique et économique. Cette prédominance du territoire est complétée par la mise en place de partenariats avec des organismes de l'économie sociale et solidaire et la participation au niveau régional ou national aux réseaux de l'économie sociale et solidaire. Ces organismes sont complémentaires dans leurs critères de sélection et dans leur fonctionnement : *Herrikoa* et les Cigales interviennent en fonds propres tandis que l'ADIE, Bultza, CLEJ et CLEFE interviennent par convention de prêts ; les publics susceptibles de bénéficier d'un financement sont différents (Branca & Jégourel, 2007).

La construction de cette offre diversifiée de financement de proximité a été possible grâce à l'existence de liens interpersonnels préalables à la coordination, issus des différentes initiatives mises en place dans les années soixante-dix dans le pays basque. Ces liens sont renforcés par la mise en réseau des acteurs à travers le site Internet de Hemen en particulier, mais aussi par la participation à des actions communes. L'existence d'intérêts communs, c'est-à-dire le développement économique et la

<sup>6</sup> Le Club Local d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent est un outil financier fondé sur l'indivision. Des épargnants alimentent un fonds commun pendant un mois, puis ce fonds est prêté à une femme qui a un projet d'entreprise.

<sup>7</sup> Le Comité Local d'Epargne pour les jeunes est une association qui collecte l'épargne de proximité pour financer des projets de création d'activité pour des jeunes (entre 18 et 35 ans) sur le Pays de Soule.

<sup>8</sup> L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique est une association qui finance des personnes exclues du circuit bancaire (interdit bancaire, minima sociaux...) qui ont un projet d'activité. A la différence des autres organismes de finance solidaire préalablement cités, l'Adie prend peu en compte la dimension territoriale dans son action. Pour plus d'information : [www.adie.org](http://www.adie.org)

<sup>9</sup> Nous avons précédemment expliqué les fondements de ces clubs d'investisseurs (section 1.1).

<sup>10</sup> Bultza est une plate forme d'initiative locale (PFIL) proposant des prêts d'honneur aux porteurs de projets situés dans l'intérieur du pays basque. Pour plus d'information : [www.fir.asso.fr](http://www.fir.asso.fr)

création d'entreprises, a favorisé la coordination des acteurs à travers l'expression d'une proximité géographique et organisée. La présence de plusieurs organismes de la finance solidaire sur le territoire basque a eu pour conséquence de renforcer la proximité géographique. Concrètement les financeurs collaborent lorsqu'ils sont sollicités sur un même dossier en partageant leurs informations et leurs expertises. La nature diverse et récurrente des liens favorise la confiance, comme facilitateur des échanges au sens de Arrow (1974) mais surtout comme réducteur d'incertitude afin de pouvoir agir dans un contexte de rationalité « située ». Ces éléments caractérisent la proximité organisationnelle des interactions entre les organismes, avec un premier cercle de proximité qui relie les organismes qui appartiennent à des réseaux à la fois liés au développement basque, à la revendication politique d'un département basque, à la solidarité, à la culture locale et au monde coopératif, puis un second cercle de proximité plus large qui relie les réseaux de l'économie sociale et solidaire et du droit à l'initiative économique.

La crise que connut *Herrikoa* en 1993/94, s'exprima à travers des résultats économiques mauvais : perte de 2 501 000 francs et de 63 emplois. La crise révéla la fragilité du système due à l'homogénéité du portefeuille et à l'existence d'effets d'entraînements importants étant donnée une similitude forte au niveau spatial et organisationnel. *Herrikoa* réagit et invita de nombreuses personnes à réfléchir sur le projet de l'entreprise, activant ainsi une gouvernance participative. La sortie de crise fut effective par l'amélioration des résultats économiques de l'entreprise mais aussi par l'élargissement des réseaux et la prise de conscience en faveur d'une ouverture vers d'autres acteurs, en particulier ceux de l'économie sociale et solidaire et ceux de la création d'entreprises. Or la crise a deux explications : d'une part elle est révélatrice de l'épuisement du premier cercle de proximité dans lequel la proximité organisationnelle se superposait avec la proximité géographique ; d'autre part, elle montre les difficultés de la coordination des acteurs en raison de la faiblesse de la proximité institutionnelle. Les relations de similitude et d'appartenance fortement présentes à l'émergence de ces initiatives facilitèrent la coordination des acteurs. L'appartenance des individus à ces différentes organisations renforce leur relation d'appartenance au pays basque mais aussi aux valeurs coopératives. L'objectif commun de développement local en pays basque qui se traduit par l'utilisation de la langue basque dans les pratiques (accueil en langue basque, double écriture dans les documents officiels...) stimule la relation de similitude entre les parties prenantes, organismes de financement, épargnants et emprunteurs. Ces éléments sont des facteurs qui permettent de construire une proximité organisationnelle. L'existence de relations interpersonnelles préalable à

la coordination se traduit par des relations de marché et des relations hors marché. Ces deux types de relations ont été fortement mobilisés lors des augmentations de capital faites par *Herrikoa* dans lesquelles la mobilisation des actionnaires et des acteurs économiques du territoire est forte : insertion gratuite d'annonces dans les journaux basques, prises de participation au capital de *Herrikoa*, organisations de réunions publiques dans les communes du territoire... Ces actions sont la mise en pratique du projet collectif et l'expression de processus d'apprentissage collectifs par la transmission de valeurs et de savoirs communs qui aboutissent à un enchevêtrement de la proximité organisationnelle et de la proximité géographique. De plus, la proximité institutionnelle est faible bien que la coordination entre les acteurs, en raison de proximité géographique et organisationnelle, soit importante. En effet, les organismes communiquent lors de financements complémentaires, l'action de certains étant un signal pour les autres. Cependant la dimension institutionnelle de la proximité est moindre car il n'existe pas de mécanisme de gouvernance pour édicter des règles communes et les faire respecter par les acteurs.

Une autre initiative, les comités locaux d'épargne pour les jeunes (CLEJ), est l'expression de la construction d'un territoire de référence à partir de l'existence de relations de coordination en lien avec les proximités, géographique et organisée. Le CLEJ est une association qui collecte l'épargne de proximité pour financer des projets d'entreprises pour des jeunes (18 à 35 ans) qui veulent s'installer sur le territoire de la Soule. La coordination des acteurs est particulièrement visible dans leurs relations lors de projets de financements : les relations avec *Bultza* sont neutres, les acteurs s'informent sur les projets en cours, regardent et attendent l'avis donné par l'autre mais il n'y a pas d'entente ou d'action commune. Avec les CLEFES, les relations sont plus proches. Étant donnés les fonds limités des deux structures, les permanents des organisations s'entendent sur le financement des projets afin de gérer leurs financements limités et partagent l'information. Des actions communes sont organisées : réunions publiques, plaquette de communication présentant les points communs et différences entre les deux outils. A partir de ces relations hors marché, les acteurs arrivent à se coordonner pour offrir une meilleure allocation de leurs ressources limitées. Cette coordination repose sur une proximité géographique et organisée : partage de bureaux, présence dans les mêmes instances de décision, similitudes dans le fonctionnement... La plate forme économique (maison communale multiservices) est un partenaire institutionnel important, c'est l'intermédiaire qui pré sélectionne les projets et qui héberge l'association. La proximité est géographique (même lieu), relationnelle (même âge des permanents) et organisée (financement par convention ou par action), elle se

manifeste par la présence d'interactions entre les organisations de nature intentionnelle et volontaire, à la fois contractuelle et informelle.

### **2.2.3. Les PFIL : complémentarité entre proximité organisationnelle et institutionnelle au service d'un territoire.**

En se référant aux travaux sur les coopératives et les AOC (Filippi & Torre, 2003), nous émettons l'hypothèse que les PFIL sont des expériences qui mobilisent la proximité organisationnelle et institutionnelle à travers la mise en réseau d'acteurs économiques pour le développement d'un territoire. La proximité organisationnelle se manifeste par les interactions entre les acteurs, la préexistence de liens et leur maintien, et la mise en place d'outils de coordination. La proximité institutionnelle est principalement activée par l'implication, d'une part des collectivités territoriales dans la gestion des PFIL (les collectivités locales sont membres du conseil d'administration); et d'autre part, par le réseau France Initiative dans la production de règles, la certification des procédures et la surveillance. En effet les PFIL font partie d'un réseau national qui regroupe, contrôle et certifie les associations proposant les prêts d'honneur, le terme PFIL étant une marque déposée.

Les mécanismes de coordination se déclinent selon trois mécanismes principaux : (1) les contrats, (2) la gouvernance et (3) la confiance organisationnelle. D'abord, la participation à une PFIL se concrétise le plus souvent par une participation financière à la constitution du fonds et/ou aux frais de fonctionnement de l'association. La participation fait l'objet d'une convention entre la plate forme et ses membres, qui stipule les engagements monétaires et non monétaires comme la participation de salariés aux comités d'engagement et des administrateurs au conseil d'administration des PFIL mais aussi des opérations de communication ou d'affiches. Les membres la plate forme s'engagent sur un contrat d'objectif qui précise la zone d'action, les moyens mis en œuvre et les résultats escomptés. La contractualisation de la relation a pour but de réduire les asymétries d'informations et les comportements opportunistes. Or l'hypothèse de l'incomplétude des contrats est couramment admise, impliquant de mobiliser d'autres mécanismes de coordination entre les acteurs pour faire face aux situations d'incertitude. Dans ce sens, le réseau France Initiative a pour objectif d'organiser la collaboration des acteurs pour le montage d'une PFIL et assure le suivi. Les PFIL signent une charte qui reprend les valeurs du réseau (service, solidarité et démocratie) et sont certifiés ISO 9001 par l'AFAQ. Face au processus de décentralisation des compétences en matière de développement économique, il existe aussi un niveau

régional de coordination des PFIL afin de soutenir les actions locales, de faire partager les pratiques entre les PFIL (formations de nouveaux animateurs, des administrateurs) et construire un projet collectif au niveau régional avec les acteurs compétents. Tous ces éléments font partie d'une gouvernance au sein du réseau qui permet une homogénéité et cohérence pour l'ensemble du réseau. La gouvernance au sein du réseau a pour objectif commun d'édicter des règles communes, de veiller à leur application, de les faire évoluer et d'imposer des sanctions en cas de non respect. Au niveau local, la gouvernance est démocratique dans les statuts de la PFIL, qui est une association loi 1901, et elle est active dans la pratique via les conseils d'administration, les comités d'experts et les groupes de travail. La pratique de la gouvernance au niveau local facilite les processus d'apprentissage collectifs : lors des comités d'agrément, les participants partagent leur expertise et formulent des avis résultant de compromis. Enfin, la gouvernance et la récurrence des interactions favorisent la confiance organisationnelle. La confiance organisationnelle est le résultat d'un niveau de confiance qui sera infirmé ou validé dans les actions avant de se transformer en relation de confiance. Pour les PFIL un certain degré de confiance préexiste à cause de la réputation, au sens de Kreps (1990), des parties prenantes et à cause de la proximité organisationnelle résultant de l'appartenance à des milieux professionnels identiques (les banquiers), proches ou complémentaires (les experts comptables). Les banques coopératives, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel, sont fortement engagées dans cette démarche. Le passage vers une relation de confiance est possible par l'engagement implicite (interactions répétées) et explicite (contrat) des parties prenantes. La relation de confiance organisationnelle permet de collaborer et de faire évoluer les pratiques « *localement, des collaborations, parfois très étroites, sont mises en place, encouragées par « France Initiative Réseau ». Chaque plate-forme est susceptible de nouer des partenariats, formalisés ou pas, non seulement avec les autres PFIL de son territoire, mais aussi avec les autres opérateurs de l'aide à la création d'entreprise et, plus largement, avec l'ensemble des agents économiques. Des complémentarités tendent à se créer, notamment, avec les initiatives des collectivités territoriales, agences de développement économique ou « pépinières » d'entreprises* » (Sénat, 2007, p 45). La concrétisation de la proximité institutionnelle et organisationnelle est aussi physique « *pour une grande majorité d'entre elles, les plates-formes se trouvent matériellement adossées à d'autres types de structures, étant logées dans leurs locaux ou, à tout le moins, dans des locaux communs. Il s'agit principalement des chambres de commerce et d'industrie (pour 28 % des PFIL) et des collectivités territoriales (pour 24 %) ; on remarque encore, dans*

une proportion significative, les agences de développement économique et comités d'expansion (12 % des plates-formes) » (Sénat, 2007, p 37). De plus, la proximité est renforcée par la mise à disposition de personnel. En effet, en matière de ressources humaines, une grande partie des salariés est détachée du service d'une collectivité locale « 51 % des agents, mais seulement 32 % des équivalents temps plein, tient à des mises à disposition qui, pour les deux tiers d'entre elles, sont pratiquées à titre gracieux. Elles émanent principalement des chambres de commerce (pour plus du tiers) et des collectivités territoriales (pour un quart) » (Sénat, 2007, p 40). La mise à disposition de locaux ou de personnel s'explique par la possibilité pour les organisations de l'Économie sociale et solidaire d'hybrider leurs sources de financement. Ainsi, la mise à disposition est une ressource mixte : la participation du partenaire est en nature et elle émane la plupart du temps de collectivités locales. La mise à disposition renforce les sentiments d'appartenance et de similitude : le personnel détaché appartient à la collectivité locale et à la PFIL et il a la capacité de transmettre ses connaissances et savoir-faire à la PFIL, son nouvel environnement tout en étant capable d'expliquer le fonctionnement de la PFIL à son employeur de rattachement, la collectivité locale : la double appartenance le place dans une position d'intermédiaire et de « traducteur » entre les deux structures qui sont amenées à collaborer. La mise à disposition est aussi l'expression d'un engagement fort entre les partenaires. Comme l'exemple de coopératives ou des AOC, les PFIL traduisent « la mise en place d'une organisation au niveau local par le biais d'une action collective qui a permis de mobiliser compétences et savoir-faire locaux au service d'un projet collectif » (Filippi & Torre, 2003, p 66). La mobilisation de la proximité institutionnelle et organisationnelle dans le cas des PFIL permet la coopération entre des acteurs économiques et institutionnels locaux au service d'un objet commun, le développement local, à travers la mobilisation et le renforcement d'un territoire de référence.

A l'heure actuelle, les PFIL sont implantées dans la plupart des départements français, à quelques exceptions près. Les résultats et les modalités de fonctionnement ont montré que les PFIL étaient des outils de financement pertinents pour répondre à un besoin d'accompagnement et de financement de la micro entreprise à partir de la mobilisation des acteurs locaux. Les taux de survie des entreprises à 3 ans et de remboursement, respectivement de 84% et 96% selon le rapport du Sénat, démontrent la pertinence de l'outil financier et son adéquation avec la cible. Le soutien et la professionnalisation du réseau FIR positionnent les PFIL comme un outil essentiel de la politique publique locale à la fois pour le développement économique et, dans une moindre mesure, pour l'insertion. Les derniers chiffres font état de 236 PFIL à travers la France. Face à un

développement très important ces dernières années, le réseau s'est structuré autour d'antennes régionales en charge de la coordination et de la cohérence du réseau. Or d'après M. Besse, rapporteur spécial pour le Sénat, auteur d'un rapport sur les PFIL, le réseau est mature pour initier une procédure de rationalisation qui se traduirait par le regroupement des PFIL, la multiplication d'antennes mobiles ou itinérantes au détriment de plates formes autonomes pour favoriser les économies d'échelle sur un territoire. En effet, il est possible d'interpréter le développement des PFIL comme l'expression et la volonté des élus locaux de légitimer leur pouvoir sur un territoire. Or dans la logique de réseau, la multiplication des PFIL autonomes, qui sont autant de centres de décisions, implique une gestion et une logistique de plus en plus lourde. L'enjeu est de combiner une logique d'action territoriale en lien avec les politiques publiques locales avec des logiques économiques de rationalisation des coûts et de rentabilité économique pour la pérennisation financière des PFIL.

### **2.3. Les résultats de la finance solidaire au niveau du territoire : quelles performances ?**

Il est difficile de pouvoir mesurer les impacts de la finance solidaire pour deux raisons principales : d'une part, comment mesurer l'impact de la finance solidaire dans la concrétisation et le financement d'un projet d'entreprise, d'autre part, comment mesurer les externalités positives émanant de la démarche collective et participative initiée par la finance solidaire. Cependant pour mesurer les performances de la « finance solidaire territorialisée », deux axes ont été choisis : d'une part les résultats directs des organisations de la finance solidaire selon les financements effectués : taux de remboursement, montants engagés et nombre d'emplois créés ; et d'autre part pour les effets indirects, principalement dans le pays basque, la comparaison selon des données statistiques de la situation socioéconomique dans les années 80 avec celle d'aujourd'hui. Les données sélectionnées ont pour objet de quantifier l'évolution socioéconomique selon trois thèmes principaux : la démographie, le développement économique et la création d'activité. Les thèmes choisis traduisent des éléments du diagnostic des acteurs dans les années 80, c'est à dire la désertification des territoires, le vieillissement de la population, la crise de l'industrie.

#### **2.3.1. Effets directs de la finance solidaire**

Les expériences de la « finance solidaire territorialisée » ont démontré qu'il était possible de financer des projets à priori risqués avec des résultats

de remboursement satisfaisants. Selon le rapport d'information du Sénat (Sénat, 2007), les résultats 2005<sup>11</sup> des PFIL au niveau national sont les suivants : « 9.650 prêts d'honneur, au total, ont été engagés par les plates-formes, d'un montant moyen de 7.350 euros, et représentant une masse de 71,1 millions d'euros ; 87 % d'entre eux se sont trouvés accompagnés d'un financement bancaire, d'un montant moyen de 52.400 euros » (Sénat, 2007, p 5-6). Le bilan cumulé est de « 60.000 entreprises accompagnées et financées ; 396,6 millions d'euros de prêts d'honneur engagés ; 1,7 milliard d'euros de prêts bancaires associés à ces prêts ; 133.700 emplois directs engendrés au démarrage des entreprises soutenues » (Sénat, 2007, p 11). De plus une des conséquences importantes de l'action des PFIL est l'effet levier qu'elle impulse : d'une part, un effet levier pour des financements bancaires, 87% des prêts d'honneurs sont adossés à un prêt bancaire classique, soit 1 euro de prêt d'honneur permet d'emprunter 6.8 euros de prêt bancaire, et d'autre part un effet levier sur le dynamisme économique local. En effet, les secteurs d'activités sont variés, principalement des activités nécessitant peu de capital de départ (51% des créations ont un niveau de financement total de moins de 30 000 euros en 2005) et ayant un impact sur la vie locale (62% des entreprises relèvent des services aux particuliers ou du commerce en 2005). De plus, le taux de remboursement à trois ans est de 96,1% et le taux de survie à 3 ans est de 84%. Ces chiffres indiquent que les entreprises soutenues sont, à trois ans, en bonne situation économique et participent au dynamisme local. Les taux de remboursement élevés garantissent la pérennité des fonds de prêts d'honneur et indiquent un taux de rotation de qualité. La moyenne des emplois créés ou maintenus est de 2,2 employés.

Pour l'expérience en pays basque, nous nous sommes restreints à analyser les résultats de la société de capital risque Herrikoa<sup>12</sup> selon trois axes : composition du capital, emplois et nombre d'entreprises financés. D'abord, le capital de la société s'accroît de 2 436 500 francs en 1980 à 16 329 500 francs en 2001, soit 2 514 743 euros, sa progression est de 150 %. Le nombre d'actions croît de 4 837 en 1980 à 32 659 en 2001, soit une progression de 148%. Le nombre d'actionnaires augmente de 699 en 1980 à 4 261 en 2001, soit une progression de 164%. La répartition du capital a évolué : en 1980, 64% du capital est détenu par des particuliers, 20% par des entreprises et 20 % par des établissements financiers. En 2001, la répartition du capital est la suivante : 54% pour les particuliers, 15

% pour les entreprises, 10% pour les établissements financiers (i.e. Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour, Crédit Coopératif, Kutxa et BBk Bilbao Bizkaia KUTZA) et 21 % pour les organismes institutionnels (i.e. le Conseil Régional d'Aquitaine, la CDC PME, Socoden, SIFA, Ezten, Tofinso, BDE des pays de l'Adour, AG2R, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne). La majorité du capital reste détenue par des particuliers. Puis le nombre d'emplois accompagnés est de 2498 en 2006, en effectif cumulé. Enfin, de 1980 à 2006, le nombre de financements est de 270 opérations, avec des entreprises ayant bénéficié d'un financement en création, croissance et développement, soit 222 entreprises financées pour un montant global de 7 578 000 euros, cumulé en 2006. Le taux de défaillance est de 15% (Herrikoa, 2006).

Ces quelques chiffres rendent compte d'une dynamique locale qui est source de création de richesses : des entreprises qui se créent amorcent des mécanismes d'accumulation et de redistribution des richesses. Par ailleurs, la démarche partenariale initiée en pays Basque et celle mobilisée lors du montage et du fonctionnement des PFIL sont source d'innovations organisationnelles et peuvent enclencher un développement économique local par des effets d'entraînements.

### 2.3.2. Effets indirects et externalités positives

La mise en lumière d'effets indirects et d'externalités positives est plus délicate, étant donné qu'il est difficile d'isoler des relations de causalité directe. Dans le cas du pays basque, la comparaison d'indicateurs socio économiques en 1980 et aujourd'hui semble intéressante. Les thèmes choisis sont en lien avec le diagnostic fait par les acteurs dans les années 80. D'abord, le premier élément du diagnostic dans les années 80 est la désertification des cantons. En effet, on constate pour les cantons de Basse Navarre et de la Soule une décroissance dans l'évolution de la population : entre 1975 et 1980, l'évolution de la population était de -8.1% pour la basse Navarre et de -8.6% pour la Soule (Datutalaia.net). Or la tendance s'est inversée selon les chiffres de 2001 avec respectivement une évolution de population de -2.1% pour la Basse Navarre et -5.9% pour la Soule (voir tableau 1, annexe). Pour le canton de Labourd, la tendance est différente, avec une évolution de population entre 1975/1980 de 13.6% et une évolution de 1990/2001 de 7.2%. Le tableau 2 met en avant les évolutions de la population de plus de 15 ans en fonction de ses origines et celle de ses parents. Le constat valable pour les trois cantons est la diminution de la part de natifs par rapport aux immigrants et aux familles mixtes (un immigrant et un natif). Cette tendance peut s'expliquer : d'une part, par une dissolution de la

<sup>11</sup> Lors de la publication du rapport d'information du Sénat, les plus récentes données statistiques disponibles sur les PFIL, élaborées par FIR, sont, pour la plupart, relatives à l'année 2005.

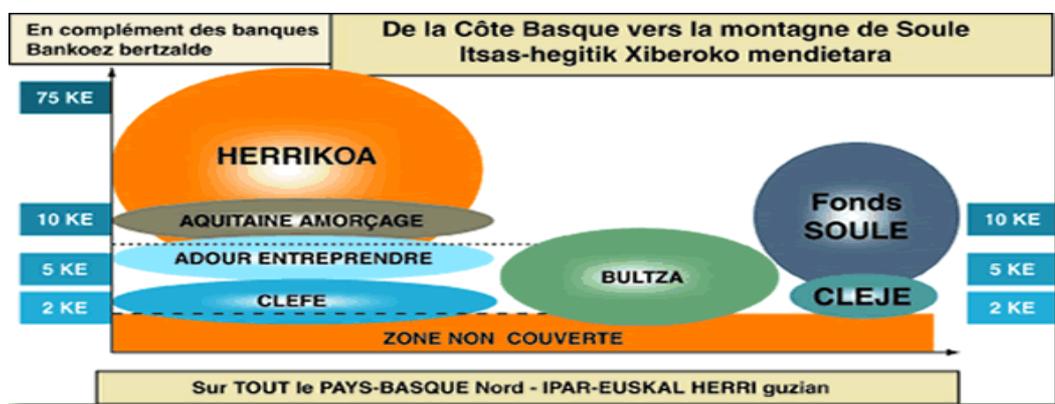
<sup>12</sup> Nous ne présentons seulement les chiffres de Herrikoa car nous n'avons pas toutes les informations des autres structures.

culture locale et traditionnelle, qui peut engendrer une perte de repères et une diminution de la proximité relationnelle ou culturelle composant la proximité organisée, et d'autre part par l'enrichissement de la culture locale par la mobilisation d'une proximité géographique différente mais dont la composante organisée est similaire. La diversité des origines de la population peut produire un repli sur soi, « entre soi » d'une partie de la population native ou une ouverture qui peut conduire à la mise en place de processus innovants dans la production de ressources locales.

Ensuite le deuxième élément du diagnostic était la montée du chômage et le déclin du secteur primaire et secondaire. A l'échelle nationale, la relation de causalité entre l'évolution du nombre de chômeurs et le dynamisme de la création d'activité n'est pas démontrée. On peut seulement constater que la « finance solidaire territorialisée », les PFIL en particulier, offre des financements aux demandeurs d'emplois « *Les porteurs de projet soutenus par les PFIL, en 2005, étaient à 63 % des demandeurs d'emploi ou personnes sans activité, tandis qu'au niveau national un tiers seulement des créateurs aidés se trouvent dans cette situation* » [Données Insee, enquête SINE 2002] (Sénat, 2007, p7). Selon les chiffres de l'Insee, le taux de chômage en Aquitaine au 31 décembre 2005 est de 8.4% et la variation de l'emploi total est de +0.50% (taux annuel moyen entre 1990 et 1999). Le tableau 3 indique l'évolution de la population employée selon le secteur d'activité, par province. Pour le canton de Labourd, le secteur primaire évolue de 3.4 % de la population employée en 1990 à 2.4 % en 1999, pour le canton de Basse Navarre, le secteur primaire décroît de 34.4% en 1990 à 26.3% en 1999, et pour le canton de Soule, le secteur diminue de 26.7% en 1999 à 21.5% en 1999. Dans le secteur de l'industrie, la tendance est aussi à la baisse, avec la Basse Navarre de 22.6% en 1990 à 21.4% en 1999, en Soule de 34 % en 1990 à 29.7% en 1999 et pour Labourd, de 25.5% en 1990 à 20.9% en 1999. Parallèlement la part de l'emploi dans le secteur des services augmente dans les trois

cantons : pour la Soule de 39.3% en 1990 à 48.9% en 1999, pour la Basse Navarre de 43.1% en 1990 à 52.3% en 1999 et pour Labourd, de 71.1% en 1990 à 76.7% en 1999. Ces données indiquent que le pays basque a connu une transformation dans la composition des activités économiques, celle ci est similaire à l'évolution nationale, c'est à dire un accroissement du secteur tertiaire au détriment des secteurs primaires et secondaires. Bien qu'il soit difficile d'isoler et de quantifier l'action de la finance solidaire dans l'accompagnement de ces mutations socioéconomiques, il est raisonnable de supposer que la finance solidaire en pays basque, qui offre des financements à des entreprises dont les besoins sont ceux des entreprises de services, participe de la réactivité des acteurs dans la nouvelle recomposition du territoire.

Enfin, un troisième élément du diagnostic était l'absence d'offre de financements pour les projets de création d'activités nécessitant moins de 75 000 euros. Face à cette insuffisance Herrikoa a fait le choix de se positionner sur le marché du financement en « capital risque » pour les projets dont les besoins étaient inférieurs à 75 000 euros dans tous les secteurs d'activités. Ce positionnement répondait à un manque constaté et permettait d'avoir un effet sur l'emploi significatif. Aujourd'hui, *Herrikoa* bénéficie d'une position dominante dans le sens où elle fait valoir une expérience de plus de 25 ans comme « capital risque » local et la présence d'experts du monde de l'entreprise dans le conseil d'administration et les comités d'experts en charge de la sélection des projets. Cette position donne à *Herrikoa* un rôle d'entraînement, qui se caractérise par le fait que les partenaires bancaires se déclarent sur un projet après l'avis de *Herrikoa*. Depuis *Herrikoa* et *Hemen* ont participé à l'installation de nouveaux outils financiers complémentaires permettant de couvrir une large gamme de projets : entreprises individuelles et collectives, création et développement, de la cote basque jusque dans les terres de Soule et de 2 000 euros à plus de 75 000 euros.



Source : [www.herrikoa.com](http://www.herrikoa.com)

### 2.3.3. La reproductibilité des expériences territorialisées de la finance solidaire ?

La question de la reproductibilité des expériences territorialisées de la finance solidaire oblige à s'interroger sur l'identification d'éléments, de logiques ou de relations qu'il serait possible de transposer dans un autre lieu. Les deux exemples, sur lesquels notre propos a été construit, mettent en avant la capacité de la proximité organisée encadrée dans l'action collective à produire du sens dans l'action collective. Pourtant il ne faut pas négliger d'autres valeurs mises en exergue dans la finance solidaire telles que la transparence, la démocratie participative ou l'action. C'est cet ensemble d'attributs mobilisés en même temps pour un projet collectif qui permet de former une configuration territoriale pertinente pour permettre à des organismes de la finance solidaire de s'implanter et de réussir localement. Dans ce sens le territoire est producteur d'un capital territorial, d'une cohésion sociale territoriale et d'une action territoriale<sup>13</sup>. Les processus de territorialisation ont ainsi la capacité à donner du sens à l'action collective en mobilisant soit les proximités géographique et organisée, soit les réseaux et l'inter connectivité des acteurs dans un processus de fragmentation des échanges. La comparaison partielle des deux expériences choisies, sous l'angle du sens de l'action, met en avant deux pratiques différentes : le cas basque est l'illustration d'une coordination « d'en bas », ou dans un terme anglo saxon de « Bottom-up », qui se traduit par une initiative de l'action qui vient de l'individu, de citoyens convaincus qu'il faut agir « ici et maintenant », tandis que les PFIL sont l'expression de l'instrumentalisation de la finance solidaire et de ses capacités à produire du sens dans le cadre de politiques publiques décentralisées. Dans ce cas, la référence au territoire est le résultat de la décentralisation et des logiques d'actions territoriales de l'État dans un but d'intérêt général. Cependant face à cette analyse optimiste du territoire, comme produit d'un ensemble de valeurs permettant de construire un capital « socio territorial » ayant des qualités vertueuses pour l'ensemble des membres du territoire, la faiblesse, en volume de fonds engagés et en réputation de la finance solidaire dans laquelle la logique territoriale est dominante, oblige à nuancer les propos et à énoncer les limites de la territorialisation de la finance solidaire. Une des limites est que le territoire est délimité par un espace géographique, social ou culturel ayant des frontières, plus ou moins figées mais existantes. Or la réalité de ces frontières implique un dedans et un dehors, un membre et un non-membre, un inclus et un exclus. Mais force est de constater que bien que la finance

solidaire ait l'ambition de changer les rapports sociaux, la réalité est différente : la finance solidaire ne fait que déplacer les frontières, les marges, réintégrant les plus proches de la ligne. Par ailleurs, la territorialisation de l'action renforce les dérives possibles vers un repli sur soi, entre soi ou affinitaire, « *Mais réinscrire les individus dans le lien social, à partir du territoire, ne suffit pas à « faire société », au regard des stratégies d'évitement et de recherche de l'entre soi qui se développent aujourd'hui, aboutissant à la constitution d'un espace mosaïque fragmenté et socialement polarisé, y compris à l'échelle de l'alvéole* » (Jaillet, 2007, p 54). Un deuxième élément de débat prend racine dans l'analyse des mutations socio économiques que traversent les territoires et la nécessité de repenser les représentations sociales du territoire, qui font débat dans les travaux des géographes et des diverses approches pluri disciplinaires en lien avec le concept de territoire (PACTE, 2007).

### Conclusion

Le renouveau du concept de territoire dans l'interprétation de l'action collective est compréhensif pour plusieurs raisons : d'abord le territoire fait référence à la construction entre acteurs d'un « lieu qui a du sens » qui permet de réduire l'incertitude liée au processus de mondialisation, puis le territoire en mobilisant plusieurs acteurs et en s'appuyant sur des valeurs identitaires, culturelles ou politiques permet de donner du sens à l'action et de ré-encadrer l'action locale dans la dynamique globale, enfin le territoire est aussi la manifestation de la différenciation des lieux, source d'avantages différentiels et de développement économique endogène en rupture avec la vision ricardienne des avantages comparatifs des états nations. Ainsi le territoire devient une échelle d'action pertinente pour l'action et pour le sens à donner à l'action. Cette analyse du territoire présente des similitudes avec l'analyse de la finance solidaire. Ces similitudes sont multiples : d'abord, la finance solidaire s'appuie sur la coopération entre les acteurs locaux pour réduire l'incertitude grâce à la construction de la confiance, ensuite la finance solidaire s'insère dans la co-construction d'une offre et demande de financement qui a du sens, enfin la finance solidaire insuffle la possibilité d'une transformation sociale émanant des hommes, des citoyens. Ces rapprochements conduisent à l'ébauche d'un concept de « finance solidaire territorialisée » défini comme des circuits de financement décentralisés qui participent à un processus de spatialisation du capital en vue de la création ou du maintien du lien social. Cette ébauche de définition s'appuie sur deux expériences de « finance solidaire territorialisée » : d'une part, les PFIL qui sont des outils de financements locaux au service du territoire et de coopération entre les collectivités locales et d'autres acteurs locaux, et

<sup>13</sup> Le sens de la relation de causalité demeure à démontrer, si elle peut l'être.

d'autre part, la coordination d'opérateurs de financement solidaire en pays basque. Bien que ces deux expériences ne soient pas comparables en l'état car elles sont de natures différentes, leur analyse enrichit notre interprétation de la « finance solidaire territorialisée ». A partir d'une grille de lecture s'appuyant sur l'économie des proximités, ces deux expériences valident notre hypothèse selon laquelle la « finance solidaire territorialisée » participe à la construction d'un développement économique local endogène en mobilisant une proximité géographique et organisée. La justification de l'action de la « finance solidaire territorialisée » émane de sa capacité à s'appuyer et renforcer un territoire qui a du sens pour l'action collective. Par conséquent la « finance solidaire territorialisée » participe à une régulation partenariale dans un environnement en mutations.

### Bibliographie

- Akerlof G (1970), « The market for lemons : qualitative uncertainty and the market mechanism », *Quarterly Journal of Economics*, 84, aout 1970, p 488-500
- Alcoléa –Bureth AM (2004), *Pratiques et théories de l'économie solidaire. Un essai de conceptualisation*, L'Harmattan, Paris
- Arrow KJ (1974), *The limits of organizations*, New York, Norton
- Bellet M, Colletis G & Lung Y (eds), 1993, « Economie de proximités », numéro spécial de la *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3
- Besse R (2007), rapport d'information n° 258, Sénat, session ordinaire 2006/2007
- Brana S & Jégourel (2007), la microfinance en Aquitaine : États des lieux et perspectives, étude pour la CRESS Aquitaine
- Colletis G, Gianfaldoni P & Richez Battesti N, « territoires et économie sociale et solidaire : une mise en perspective », Intervention aux Vèmes rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire, 11 & 12 mai 2005, Aix en Provence
- Demoustier D (2001), *L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement*, Syros, La découverte
- Demoustier D (2004) (dir.), *L'économie sociale et solidaire et le développement local*, l'Harmattan
- Demoustier D & Vallat (2005), « L'économie sociale et solidaire, développement socio-économique local et politique de la ville », Intervention aux Vèmes rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire, 11 & 12 mai 2005 Aix en Provence
- Dupuy C & Torre A (2004), « Confiance et proximité », in Pecqueur B & Zimmermann JB (2004), (dir.), *Economies de proximités*, Hermès Sciences, Lavoisier, Paris, p 65 -88
- Enjolras B (2005), « Economie sociale et solidaire, territoire et régimes de gouvernance », Intervention aux Vèmes rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire, 11 & 12 mai 2005 Aix en Provence
- Ferraton C & Vallat D (2003), « Economie sociale et solidaire et création d'activités en Rhône Alpes : financement et accompagnement des projets », rapport de synthèse à la DIESES MIRE, Paris
- Filippi M & Torre A (2003), « L'organisation en réseau : de l'instauration de règles locales aux actions collectives », in Dupuy C & Burmeister A (2003), *Entreprises et territoires : les nouveaux enjeux de la proximité, les études de la Documentation Française*, Paris, p 51-70
- Gilly JP & Torre A (2003), *Dynamiques de proximités*, l'Harmattan, Paris
- Grossetti M & Bès MP, (2001), « Interacting individuals and organisations : a case study on cooperations between firms and research laboratories », in Kirman A & Zimmermann JB, *Economics with Heterogeneous interacting agents*, Springer, pp 287-302
- Guérin I & Servet JM (2005), « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance », Intervention aux Vèmes rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire, 11 & 12 mai 2005 Aix en Provence
- Guérin I (2000), « La finance solidaire en France: coupler intermédiation financière et intermédiation sociale », Recma, p 79-93, n°277
- Guinchard C (2003), « L'économie sociale et solidaire dans le cadre de Rhin Sud et à Besançon : des tactiques ponctuelles aux stratégies de développement », rapport de synthèse à la DIESES MIRE, Paris
- Gouzien A, Morvan A, Perot P, Taupin MT, (2003), « Economie sociale et solidaire en région Bretagne : logiques d'action, compromis institutionnels et développement local », rapport de synthèse à la DIESES MIRE, Paris
- Herrikoa (2006), 25 ans, ensemble continuons de bâtir notre avenir, rapport d'activité
- Itçaina X (2003), « Economie sociale et/ou économie identitaire : trois cas de figure en pays basque français », rapport de synthèse à la DIESES MIRE, Paris
- Itçaina X., Palard J., (2007) « Culture, territoire, systèmes productifs », dans X. Itçaina, J. Palard, S. Ségas (dir.), *Régimes territoriaux et*

- développement économique, Rennes, PU Rennes, 2007, p. 11-24
- Jaillet MC (2007), “Contre le territoire, la “bonne distance”, in les Entretiens de la Cité des Territoires “Territoires, territorialité, territorialisation, et après ?”, Grenoble, 7-8 juin 2007, p 48-54
- Kreps DM (1990), « Corporate culture and economic theory », in Alt J & Shepsle K (dir), *Perspective on positive political economy*, Cambridge University Press, Cambridge
- Laville JL (1994), (dir.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris
- Pecqueur B (2005), « Quel tournant territorial de l'économie mondiale globalisée ? », Intervention aux Vèmes rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire, 11 & 12 mai 2005 Aix en Provence,
- Pecqueur B (2002), *Le développement local*, Syros, Paris
- Pecqueur B & Zimmermann JB (2004), (dir.), *Economies de proximités*, Hermès Sciences, Lavoisier, Paris.
- Rallet A (2002), *l'Economie de proximités: propos d'étape*, Etudes & Recherches
- Rallet a & Torre A (2004), « Proximité et localisation », *Economie rurale*, n°280, mars-avril, pp 25-41
- Richez Battesti N & Gianfaldoni P (2003), « Réseaux économiques et utilité sociale. Evaluation de l'accompagnement et du financement de la création de très petites entreprises en région PACA, rapport de synthèse à la DIESES MIRE, Paris
- Servet JM (2006), *Banquiers aux pieds nus – la Micro finance*, Odile Jacob, Paris 2006
- Stiglitz & Weiss (1981), « Credit rationing in markets with imperfect information », *American Economic Review*, 1981, p
- Williamson S (1986), “costly monitoring, financial intermediation and equilibrium credit rationing”, *Journal of Monetary Economics*, vol 18, septembre 1986
- Vienney C (1994), *L'économie sociale*, coll. Repères, la Découverte, Paris

**ANNEXE**

**Tableau 1. Évolution de la population, par provinces 1975/2001**

Année	Labourd	%	Basse Navarre	%	Soule	%
1975	178.764		30.919		18.629	
1981	189.594	13.6	29.730	-8.1	17.639	-8.9
1991	204.313	7.8	28.978	- 2.5	16.508	-6.4
2001	219.029	7.2	28.377	- 2.1	15.535	-5.9

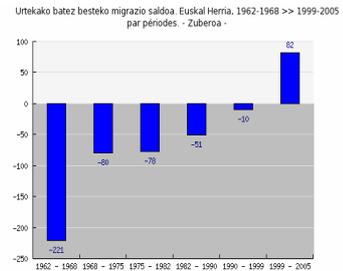
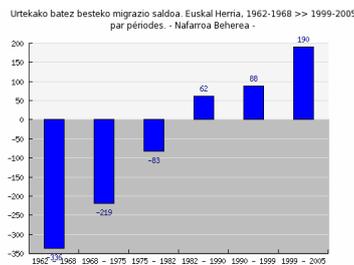
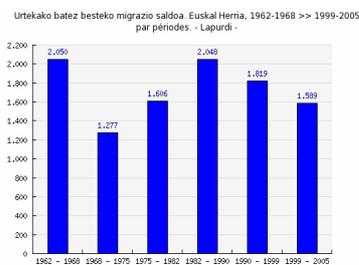
Source: datutalaia.net. Recensements et Données de population ([EUSTAT](#), [INE](#), [IEN](#), [INSEE](#))

**Tableau 2. Évolution de la population âgée de plus de 15 selon son origine et celle des parents, par provinces, 1991/ 2001 (%)**

Territoire	Lieu de naissance	1991	2001
Labourd	Immigrants	35	52
labourd	Père et/ou mère immigrant(s)	8	17
Labourd	Natifs	57	31
Basse Navarre	Immigrants	16	32
Basse Navarre	Père et/ou mère immigrant(s)	3	14
Basse Navarre	Natifs	81	54
Soule	Immigrants	12	20
Soule	Père et/ou mère immigrant(s)	6	8
Soule	Natifs	82	72

Source : datutalaia.net. Gouvernement Basque: Enquête Sociolinguistique du Pays Basque, 1991 et 2001.  
Évolution du solde migratoire

**Graphique 1 : évolution du solde migratoire par province**



**Tableau 3. Évolution de la population employée selon le secteur économique, par provinces, 1975/2001**

Territoire	Année	Employés	Secteur primaire	Ind	Services	Employés (%)	Secteur primaire (%)	Industrie (%)	Services (%)
Labourd	1990	75.107	2.528	19.159	53.420	100	3,4	25,5	71,1
Labourd	1999	82.245	1.992	17.205	63.048	100	2,4	20,9	76,7
Basse Navarre	1990	10.800	3.712	2.436	4.652	100	34,4	22,6	43,1
Basse Navarre	1999	11.654	3.062	2.495	6.097	100	26,3	21,4	52,3
Soule	1990	6.457	1.724	2.197	2.536	100	26,7	34,0	39,3
Soule	1999	6.059	1.301	1.798	2.960	100	21,5	29,7	48,9

Source: datutalaia.net, Recensements et Données de population et Statistiques de Population ([EUSTAT](#), [INSEE](#) et [IEN](#))